

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER

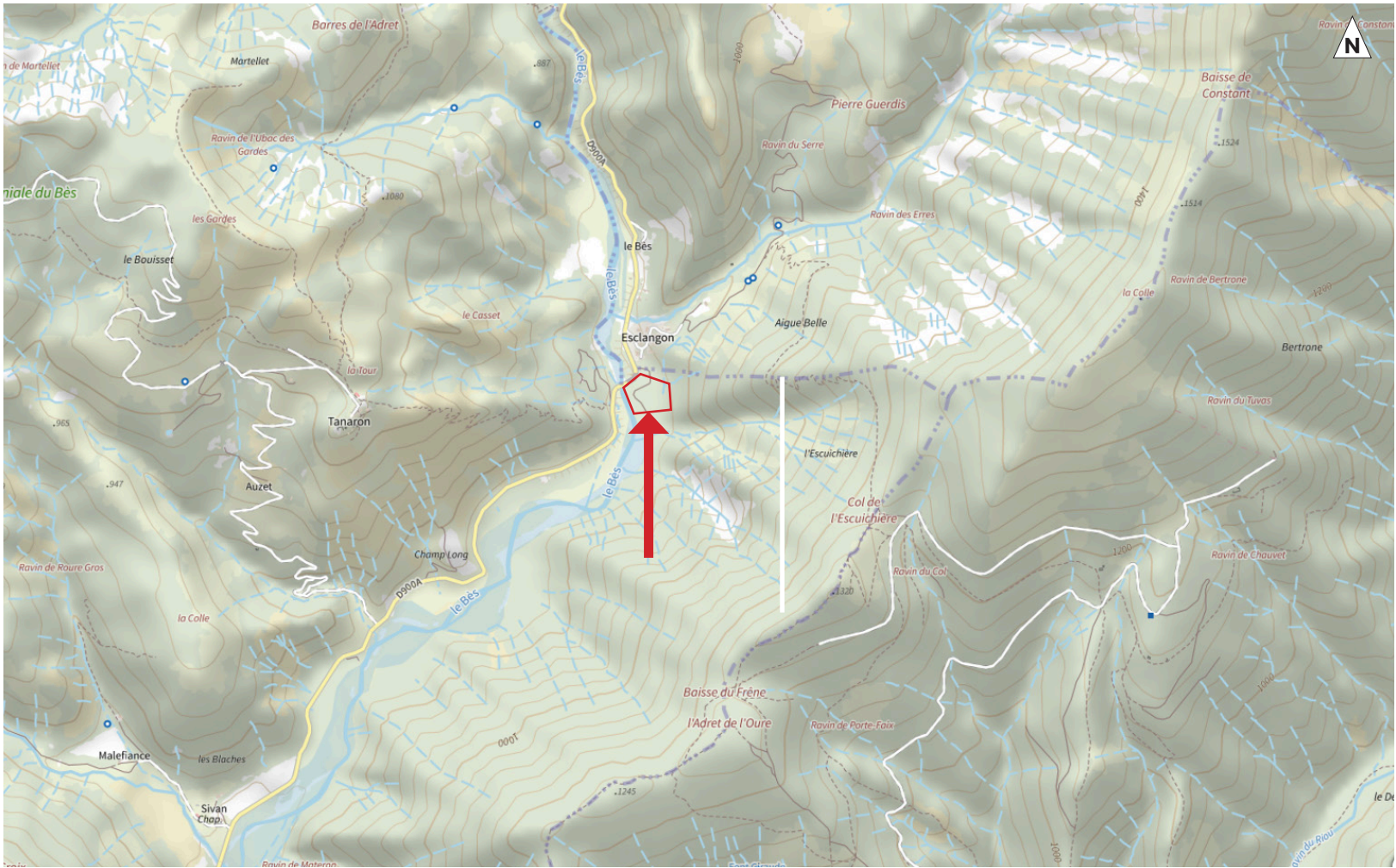
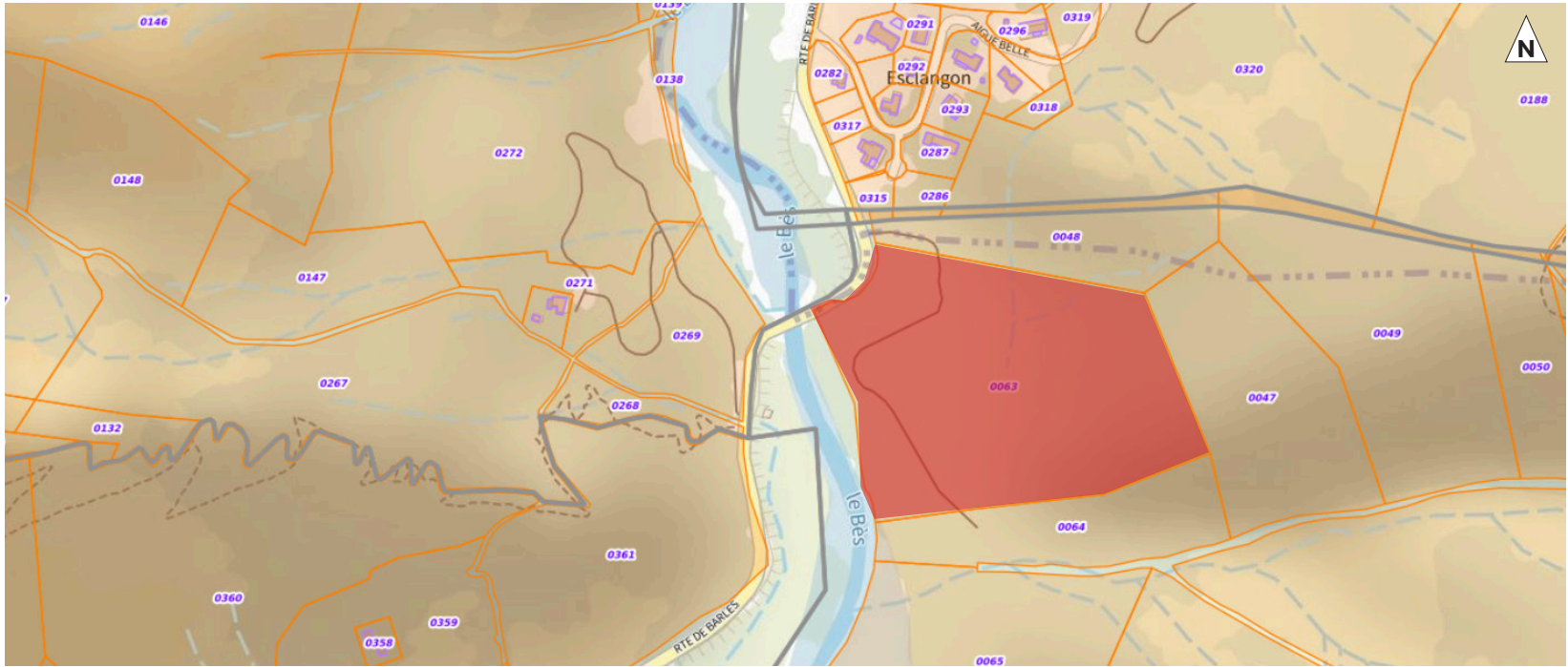
Adresse du projet :

Département des Alpes de Haute Provence
Commune de LA ROBINE-SUR-GALABRE
Lieu dit “L’Escuchiere”

Référence cadastrale :

Section 213D n°69





OUREA

Ourea est un parc de loisir pédagogique. Il permet de découvrir et d’apprendre, d’une manière ludique, créative et coopérative l’histoire de la géologie. Les visiteurs pourront découvrir un parcours pédagogique accessible PMR, un mini-accrobranche, des bacs de fouilles pour les plus petits, un espace de restauration.

L’exploration et la balade seront ponctués d’informations pédagogiques, de jeux et de moments de détente. L’intention d’Ourea est d’ouvrir une parenthèse et de comprendre la géologie en famille par l’expérience ludique.

Le projet est fondé sur une éthique forte. L’impact sur le terrain est minimal et une grande attention est porté dans la relation que l’on entretien avec notre territoire, afin de sensibiliser le public à leur comportement dans le Géoparc.

Du fait de son emplacement stratégique sur la route des empreintes d’art dans la mémoire de la terre, Ourea sera également un accueil-relais touristique du Géoparc, pouvant proposer, conseiller, guider les visiteurs vers des balades ou des circuits touristiques de la vallée.

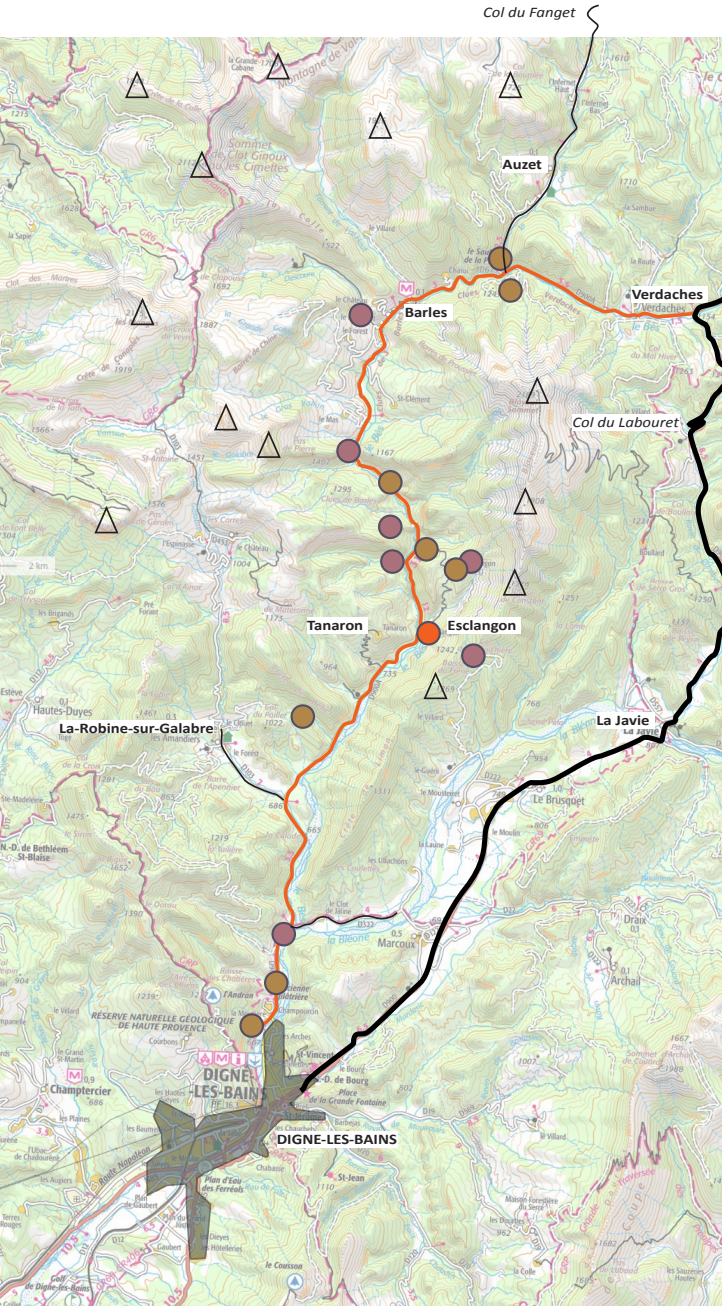
Les équipements nécessaires afin d’ouvrir ce parc de loisir sont :

- un parking de 20 places dont à minima 2 PMR qui sera réalisé en terre compacté, perméable.
- des bâtiments de fonction, qui seront des conteneurs préfabriqués posés sans fondations (accueil, atelier, restauration et habitation)
- un parcours mini-accrobranche ludique
- un cheminement PMR pédagogique en terre compacté, perméable.



Tom Delacréta

Accroche-construction.fr



- Saut de la Pie
- Galerie de la mine
- Les fenêtres (HdV)
- La sentinelle du Bès (AG)
- Source de Fontchaude
- Sanctuaire de roche rousse (HdV)
- Les empreintes d’oiseaux
- La Sirène du Bès (IF)
- Refuge du vieil Esclangon (AG)
- Panorama du vélodrome
- Ourea**
- Refuge d’art de l’Escluchère
- L’ichtyosaure
- Om de Paul Armand Gette
- Dalle aux Amonites
- Musée Promenade

La route des empreintes d’art dans la mémoire de la terre - Zoom sur le Bès



PLAN ACTUEL 1/2000^e

PA2

**PARC LOISIR OUREA
02.09.2025**

Jessy Le Guillou et Jérôme Petitjean

04167 La Robine-sur-Galabre
+33 6 72 52 67 62

p4

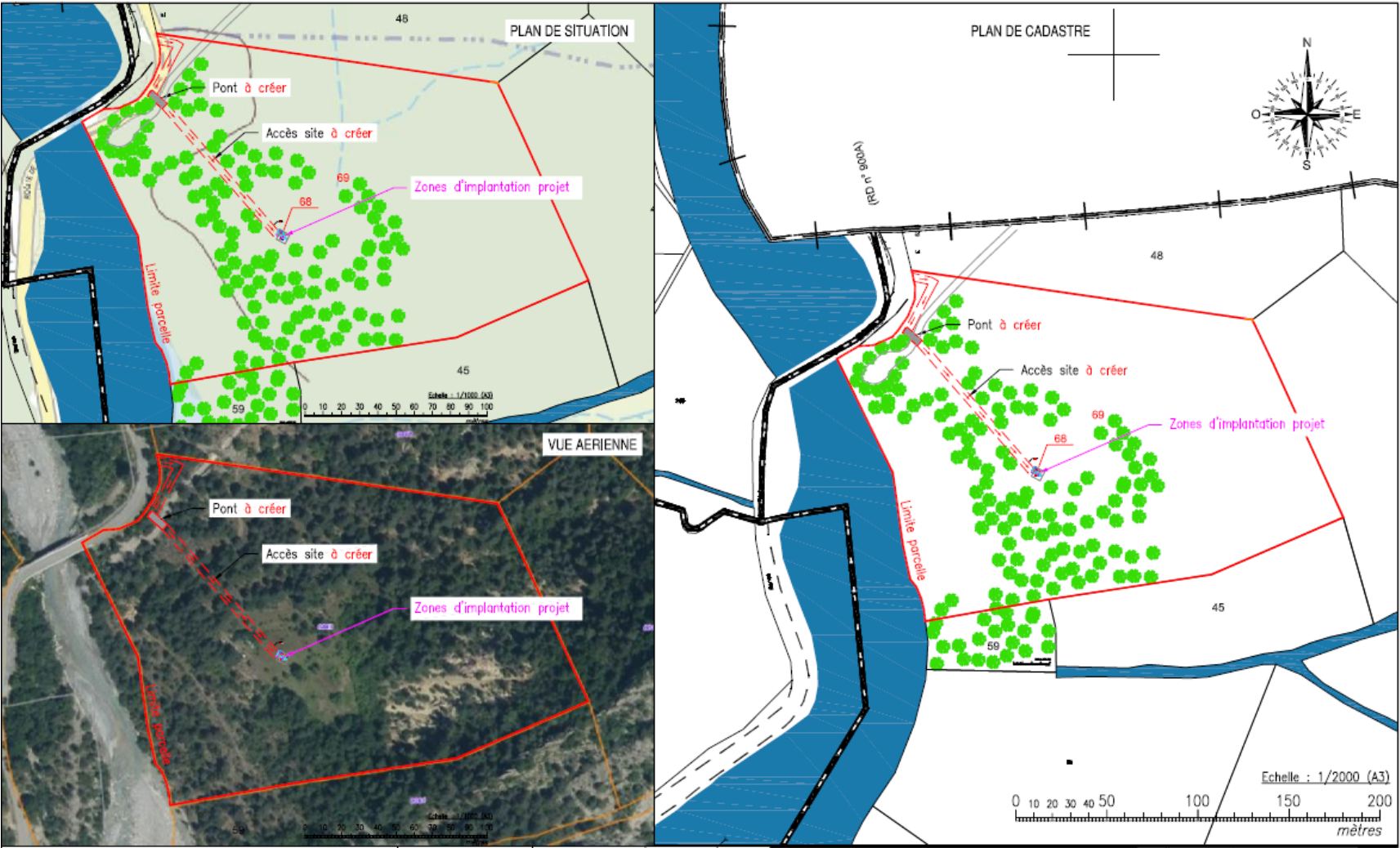
Particularité :

La parcelle 213D n°63 a récemment été modifiée.

Une parcelle (213D n°68) a été créée afin que Bouygues en fasse l'acquisition. Y sera implanté une antenne de relais de télécommunication.

Une servitude a été alloué à Bouygues, qui réalisera un cheminement pour accéder à l'antenne sur la parcelle 213D n°63, renommée 213D n°69.

Le projet d'aménagement prend en compte cette servitude et l'exploite afin de limiter la création de pistes.



Département des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Commune de la ROBINE-SUR-GALABRE

Lieu-dit : " L'Escuichère "

Parcelle cadastrée Section 213 D n° 63

Propriété de M. BOTTIN Jean-Pierre

PLAN DE DIVISION

Un original de ce plan est conservé dans les archives du Géomètre-Expert. Il ne peut être modifié qu'avec son accord

Terrain cédé par M. BOTTIN Jean-Pierre à SPIE CITYNetwork
Parcelle 213 D n° 68 pour une contenance cadastrale de 50ca
et une superficie réelle de 50 m²

Note : La contenance cadastrale d'une parcelle est l'indication communiquée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement (DDTE) de la parcelle 213 D n° 68.
Note : La superficie réelle est celle qui est calculée après bornage contradictoire. C'est la seule qui est garantie.
Note : Aucune servitude active ou passive n'a été portée à la connaissance du géomètre-expert.
S'il s'en découvre par la suite sa responsabilité ne saurait être engagée.

Servitude à constituer :
Assiette foncière de la servitude de passage
sur la parcelle 213 D n° 68 pour une contenance cadastrale de 50ca
et une superficie réelle de 50 m².
Fonds Servant : 213 D n° 68-69
Fonds Dominant : 213 D n° 63
Note : Assiette susceptible d'implantation en fonction des
contenances techniques et obligations de retournement.
Note : La servitude ne sera exécutée qu'après la réalisation
d'un acte notarié.

Piquetage effectué le 25/07/2023 en présence de M. Maxime TUPIN
représentant de SPIE CITYNetwork.

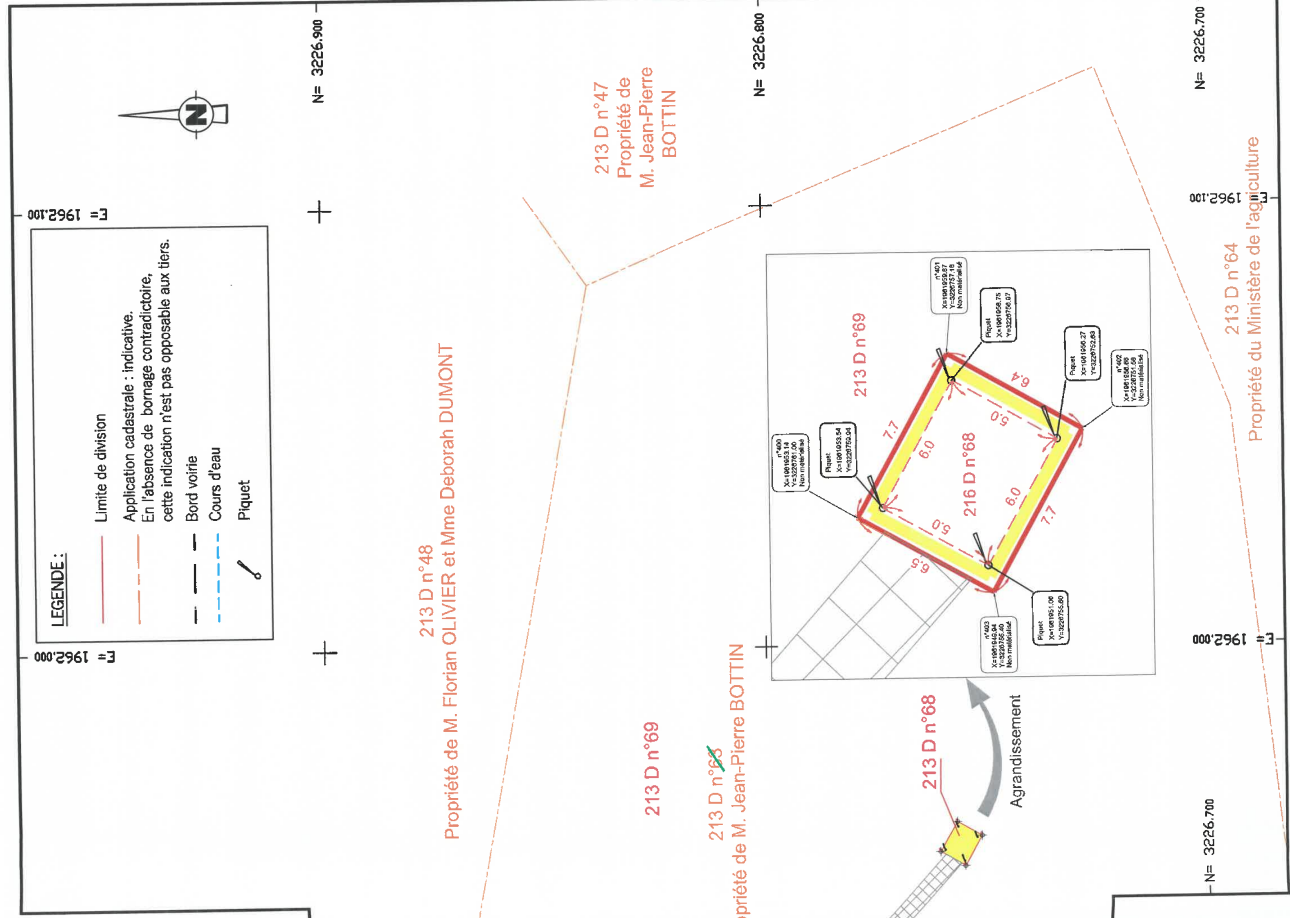


N°	Nouvelle numération	31923	230489	14/09/2023	JL	SB
1	Modification limite de division (50 m²)	31923	230489	22/09/2023	JL	SB
0	Etablissement du Plan	31923	230489	08/09/2023	AM	SB
Index	Objet	Archive	Dossier	Date	Domain	GE

Système de coordonnées X, Y, CC44 - Tiers
Géoréférencement de Classe 1 < 5cm

TOULMONDE BONTOUX
Géomètres Experts

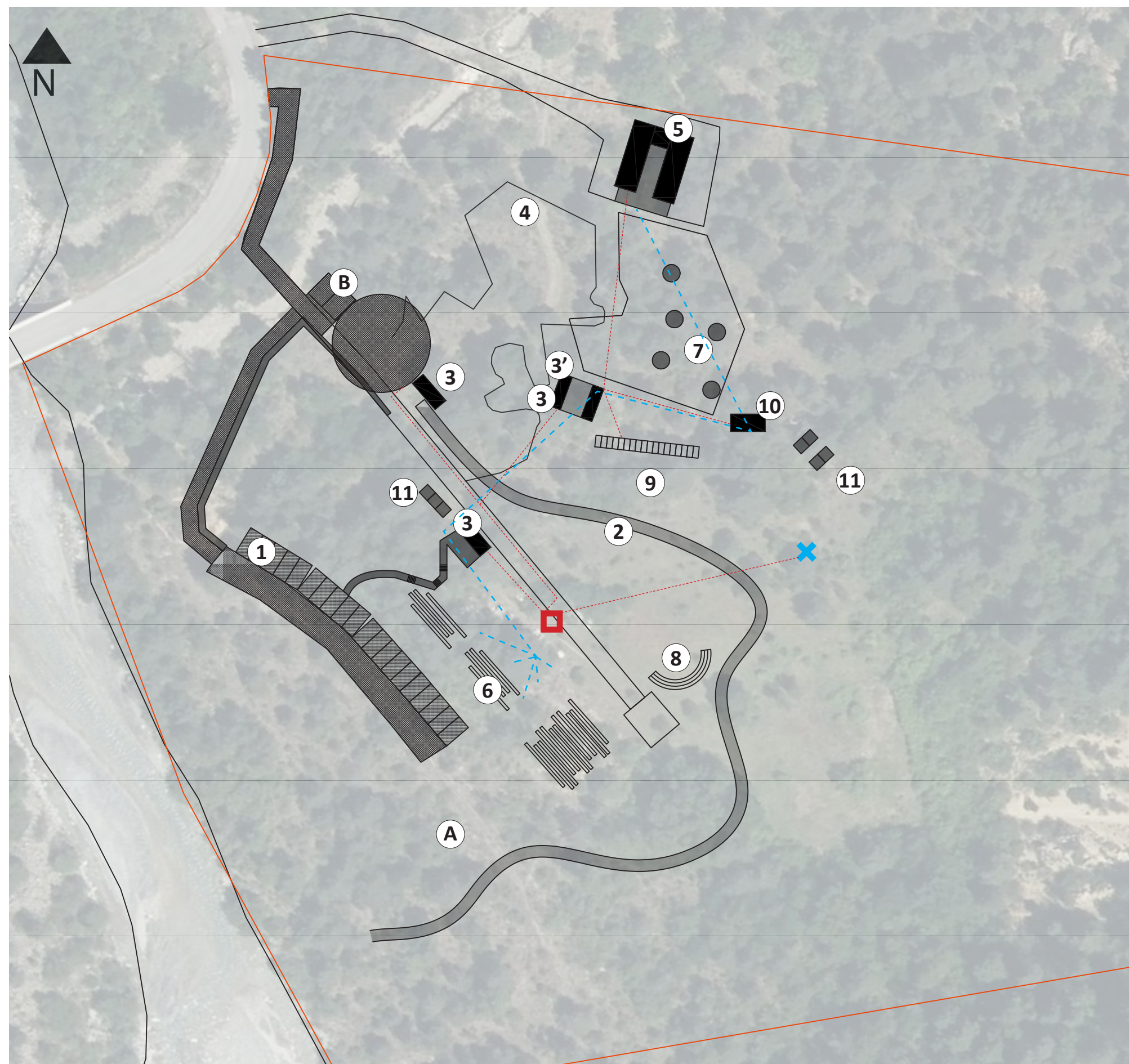
04 92 51 37 22 - toulmonde.bontoux@geogap.fr
> Quartier Micropolis - Bât IC5 - Rue Belle Aureille - 05000 EMBRUN
> Résidence de l'Embrunais - 14, rue de la Liberté - 05000 EMBRUN
> Hôtel d'Entreprises - Zone Crapiet - Bât 26 - 2 bis, avenue Ernest Feliolier - 04100 BARCELONNETTE

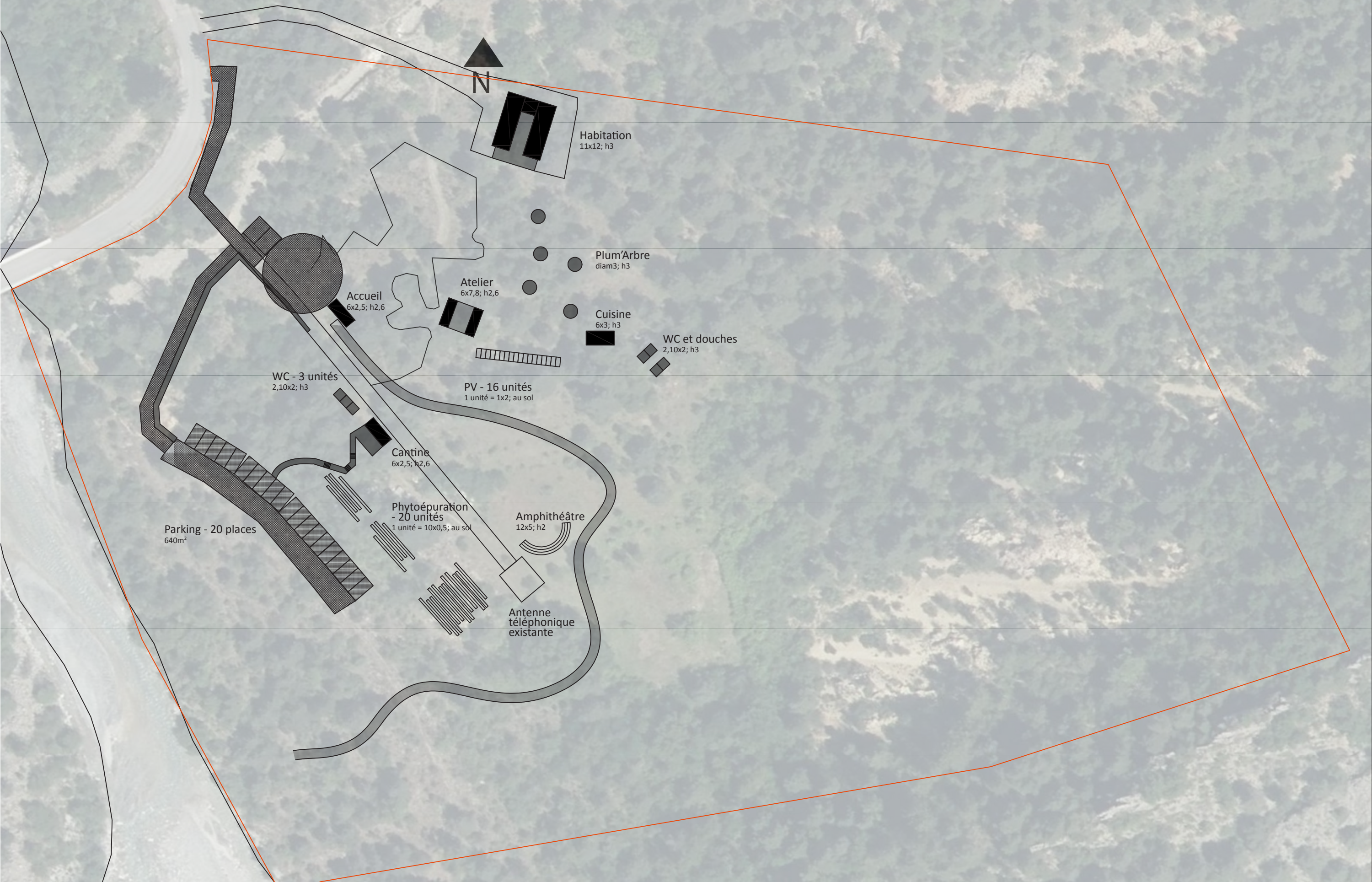


Légende :

- Piste accès BOUYGUES
- Limite cadastrale
- Limite du Bès
- Parcours ludique
- Cheminement OUREA
- ✕ Eau - Forage
- - - Eau - Réseau
- Electricité -Borne
- - - Electricité - Câblage

- (A)** Aire de retournement
- (B)** Parking PMR
- (1)** Parking perméable. Terre tassée, clapissette ou simili.
- (2)** Cheminement en terre tassée.
- (3)** Conteneurs 6x2,4m posés sur carreaux ciment. Nivellage du terrain. Pas de fondation. Equipement démontable.
- (3')** Toiture terrasse 6x2,5 sur une partie de l'atelier
- (4)** Parcours
- (5)** Habitation démontable des gardiens du parc. Deux mobilhomes reliés par une toiture sur carreaux ciment. Pas de fondation. Raccordement aux réseaux. 80m².
- (6)** Phytoépuration
- (7)** Aire naturelle de camping
- (8)** Amphithéâtre naturel
- (9)** Panneaux photovoltaïques
- (10)** Cuisine extérieure camping
- (11)** WC sec PMR





MEMOIRE TECHNIQUE

2. Bassin cambrien -21.2m
Piscine de pomme de pin dans la ravine, agencé avec des barricades en bois fixé entre arbres et poteaux pour donner un chemin et arrivé à l'atelier suivant.



3. Filet + toboggan extinction -18m
Ici un filet a traversé (fixer entre des arbres) avant de se transformer en filet à marcher pour sortir de la ravine et rejoindre le toboggan qui descend dans la ravine suivante.



Tom Delacrétaz Accroche-construction.fr



Principe des structures d'accueil

Seront implantés 4 structures, toutes selon les mêmes principes de conteneurs posés sur dalles sans fondation. Les 4 structures sont :

- l'accueil boutique (1 unité)
- la cuisine aux normes (1 unité)
- l'atelier (2 unités)

Principe du mini accrobranche

Seront implantés des structures en bois, plateformes et câbles métalliques aux arbres existants type accrobranche, sans monter en hauteur.

Principe du cheminement

Le cheminement se fera en terre compactée avec un revêtement de finition qui reprend les différents éléments géologiques du site. Ils se succèdent afin que le visiteur fasse le lien entre la période géologique et un élément du paysage.

Principe de l'habitation

Elle sera composée de 2 mobilhomes reliés entre eux par une toiture bac acier et une terrasse.

FAÇADE

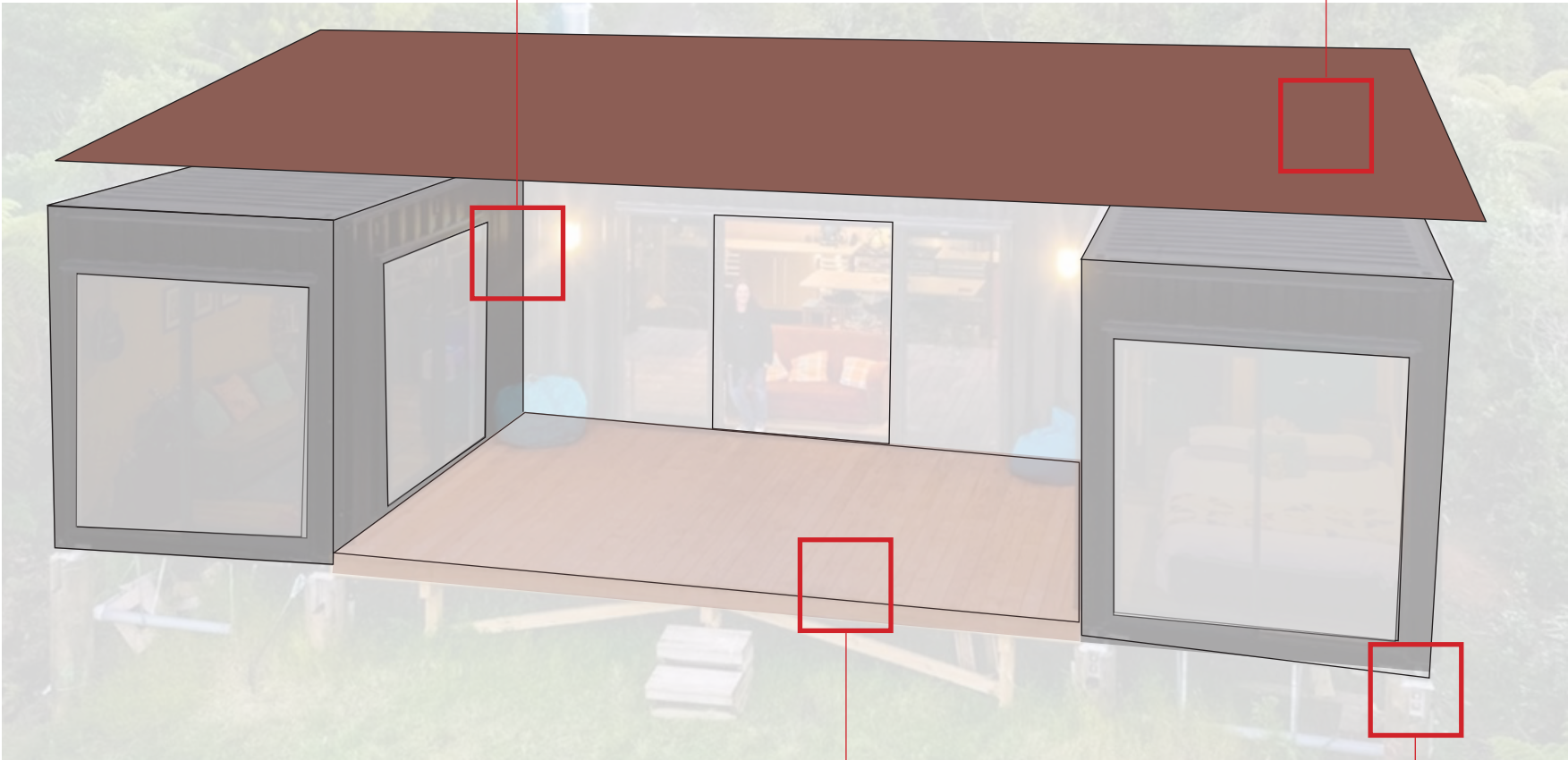


Bardage bois

COUVERTURE



Toile et/ou bac acier



TERRASSE



En bois, sans fondation

ANCRAGE



Pose sur dalle, pas de fondation

Nous nous engageons à exploiter le terrain comme demandé dans le permis d’aménager du



ASSAINISSEMENT PAR FILTRES PLANTÉS
CLASSUN (40)



Objectif des travaux

Réaliser l'assainissement non collectif (ANC) de cette maison neuve pour rejeter une eau de bonne qualité dans le milieu naturel. Cette filière alternative est simple à mettre en œuvre et à entretenir, et n'engendre aucune nuisance olfactive.

2008

1400€ de matériaux et plantes (hors mare)
+ 560€ de terrassement & artisan terrassier
+ 420€ accompagnement technique travaux

2 jours

1 technicien + 1 artisan terrassier
3 autoconstructeurs



Les bassins en 2016 : l'eau n'est pas visible en surface des filtres plantés car le niveau d'eau est en dessous de celui des matériaux.

Mise en œuvre

1 Terrasser le terrain pour implanter les bassins. Creuser les tranchées de raccordement. Profiter de la pelle pour réaliser la mare, raccorder la maison.

2 Poser les canalisations et la chasse automatique.

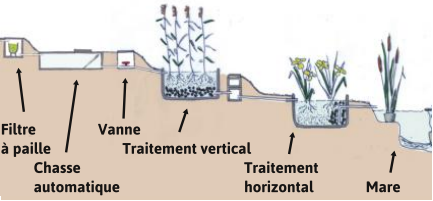
3 Étanchéifier les bassins, puis les remplir de matériaux. Les bactéries (ce sont elles qui épurent l'eau) viendront naturellement coloniser les bassins. La plantation peut se faire un peu plus tard.

Le terrain bénéficie d'un dénivelé suffisant pour se passer d'une pompe de relevage. La chasse automatique permet d'envoyer l'eau par bûchées de 50L dans le système. L'installation se compose de 2 niveaux de filtration et d'une zone d'infiltration :
- les filtres 1 et 2, à écoulement vertical, fonctionnent en alternance (vannes), en aérobie ;
- les filtres 3, 4 et 5, à écoulement horizontal fonctionnent en anaérobie (sans oxygène) ;
- la mare de 8m² réceptionne les eaux épurées et l'eau de toiture. Elle favorise la biodiversité au jardin. La zone d'infiltration des eaux épurées peut tout aussi bien être un massif planté de 3m².

Entretien

Faucher les tiges sèches des plantes en début d'hiver. Inspecter et nettoyer les canalisations et les collecteurs si besoin. Entretenir la mare vivante.

Schéma d'un assainissement par filtres plantés.



ASSAINISSEMENT PAR TRANCHÉE PLANTÉE
OUSSE-SUZAN (40)



Objectif des travaux

Réaliser l'assainissement non collectif (ANC) en filière écologique. La tranchée est très discrète et peut s'installer le long d'une haie ou en bordure de terrain. Ici le système est terminé par une mare (intégration paysagère, réserve d'eau pour le jardin...).

2015

1910€ de matériaux et plantes
+ 1080€ de terrassement & artisan terrassier
+ 930€ accompagnement technique travaux

2 jours

1 autoconstructeur + 1 artisan terrassier
2 techniciens assainissement écologique



Mise en œuvre

1 Réaliser le terrassement de la tranchée : elle doit avoir une pente de 1 à 2%. Creuser la mare et les tranchées de raccordement.

2 Poser les canalisations et la bâche EPDM.

3 Remplir la tranchée de pouzzolane 7/14 puis de gravier lavé 12/20 sur le dernier mètre, afin de faciliter le drainage. La plantation peut se faire un peu plus tard.

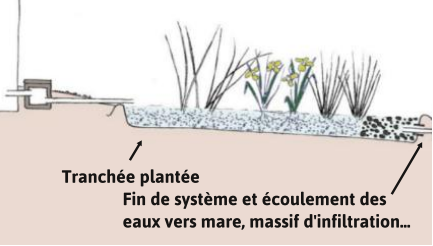
La tranchée plantée fonctionne en aérobie (en présence d'oxygène). Elle peut être mise en œuvre sur les terrains à faible pente.

La famille a choisi de créer une grande mare (20m²) qui recueille les eaux épurées et les eaux de gouttières, formant ainsi une réserve d'eau utile de 16m³. On peut remplacer la mare par un massif d'infiltration de 3m² à la fin du système de filtration.

Entretien

Inspection rapide et régulière du système, petit jardinage, comme pour les filtres plantés. Aération régulière de l'entrée de la tranchée afin d'éviter son colmatage suite au dépôt de matière organique.

Schéma d'un assainissement par tranchée plantée.



EXEMPLE D'INSTALLATION

PÉDOÉPURATION AUTOUR D'UN VERGER

CARACTÉRISTIQUES :

- Maître d'ouvrage : particulier
- Habitat et activités concernés : habitat individuel – une famille de trois personnes
- Équivalent habitant : 3
- Type d'installation / surface utile de l'installation : tranchées non étanches de 30 cm de profondeur remplies de BRF ou plaquettes d'une superficie totale de 4.5 m²

toilettes sèches et séparatives à la source

infiltration dans les tranchées

un technicien Pierre et Terre, un artisan terrassier et un autoconstructeur pendant 1 journée

juillet 2009

environ 1 000 €



Tranchées remplies de plaquettes



Regard répartisseur

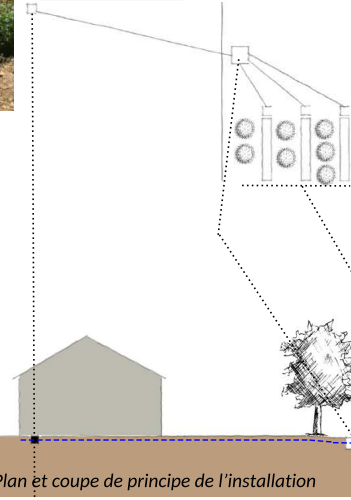


Regard de collecte des eaux grises



Tranchées remplies de BRF

habitation



Plan et coupe de principe de l'installation

Regard de collecte des eaux

Regard répartisseur

Tranchées de pédoépuration

GESTION ET ENTRETIEN :

- Matières : uniquement les matières fécales issues des toilettes sèches sont compostées sur la parcelle, les urines étant dirigées vers l'assainissement.
- Avantages : Valorisation directe de l'eau et des urines sur le verger améliorant la production. Faible coût.
- Inconvénients : entretien régulier des regards de réception (en amont des tranchées).

FICHE TOILETTES SÈCHES

Parc naturel urbain des rives du Gave à Billère (64)
Installation d'une cabine en extérieur de toilettes sèches accessible aux personnes à mobilité réduite et urinoir sec

► CONTEXTE
Maître d'ouvrage : Communauté agglomération Pau Béarn Pyrénées
Accompagnement à la maîtrise d'œuvre : Ecocentre Pierre et Terre
Technique d'assainissement proposée : toilettes sèches unitaires à gros volume de compostage et urinoir sec (urines et fèces directement compostées dans le composteur maçonné relié)

► INSTALLATION
Date de mise en service : Août 2020
Caractéristiques : 1 cabine de toilettes sèches avec assise en inox et un urinoir. Traitement commun des urines et des fèces dans un composteur situé sous la cabine. Le système proposé ne provoque aucun changement d'habitude pour l'utilisateur, hormis le fait de ne pas tirer la chasse d'eau.
Coût : cette cabine a coûté 19 202 € TTC (accompagnement, déclaration de travaux, artisans, toit en acier, terrassement important pour la création du chemin d'accès au composteur...)

► FONCTIONNEMENT ET MISE EN ROUTE
De part le diamètre d'évacuation important (colonne de chute 250 mm), les salissures sur les parois sont limitées. L'urinoir est équipé d'une membrane qui empêche des remontées d'odeur en s'ouvrant sous la pression de l'urine. Les urines sont dirigées vers le même composteur. Les odeurs étant gérées par le système de ventilation mécanique continue, l'ajout de sciure ou copeaux n'est pas nécessaire.
Avant le début de l'utilisation des toilettes, un lit de sciure de 20 cm est placé au fond du composteur. Cette couche de matière organique absorbe les liquides et sert de premier traitement (bactéries) avant infiltration.

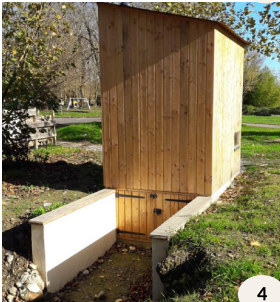
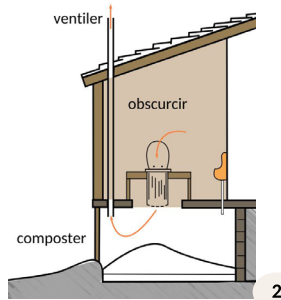
► NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS
L'entretien usuel est particulièrement léger comparé à des toilettes à eau. Le nettoyage de la lunette et des parois se fait de façon classique avec de l'eau, une brosse et du vinaigre blanc. Il convient de démonter la membrane de l'urinoir pour la nettoyer avec du vinaigre blanc tous les 6 mois, et de la changer en cas de déchirement ou fissures entraînant un manque d'étanchéité.

► ENTRETIEN TECHNIQUE
Afin de faciliter le compostage, il convient de casser le cône qui se forme sous la colonne de chute à l'intérieur du composteur. Cette intervention, d'une durée de 5 minutes par mois soit tous les 1000 passages environ, se fait depuis l'extérieur du composteur par un technicien. Cette gestion ponctuelle permet de veiller au bon déroulement du processus de compostage (vérification du taux d'humidité, retrait des objets non biodégradables, gestion du cône, ajout de matière carbonée, etc.). Tous les ans, il est nécessaire d'inspecter et de nettoyer le conduit de ventilation, la sortie sur le toit, le ventilateur, le panneau solaire, la batterie et le régulateur.

► TRAITEMENT DES RÉSIDUS
Les matières sont traitées dans le composteur conçu à même le sol. La vidange du composteur se fait tous les 600 000 passages environ. Les matières extraites correspondent à un compost sous forme de terreau qui peut être valorisé sur la parcelle pour les plantations.

ILLUSTRATIONS : (1) vue générale ; (2) coupe de fonctionnement ; (3) assise en inox et urinoir ; (4) accès au composteur ; (5) intégration paysagère

Écocentre **PIERRE & TERRE** Route de Saint-Mont
32400 Riscle
05 62 69 89 28
www.pierreetterre.org



FICHE TOILETTES SÈCHES

Lycée agricole de Riscle
Implantation d'une cabine accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) en extérieur sur une parcelle agricole du lycée avec toilette et urinoir secs

► CONTEXTE
Établissement Recevant du Public : Lycée agricole de Riscle (32400)
Maître d'ouvrage : Lycée agricole de Riscle (32400)
Maître d'œuvre : Association Pierre & Terre
Technique d'assainissement proposée : toilettes sèches unitaires à gros volume de compostage (matières fécales, urine directement compostés dans la chambre de compostage reliée).

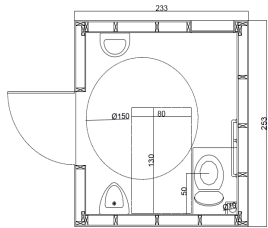
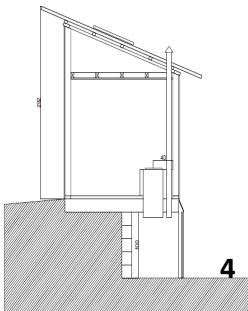
► INSTALLATION
Date de mise en service : décembre 2015
Caractéristiques : 1 toilette sèche mixte, 1 urinoir sec ainsi qu'un petit lavabo pour se laver les mains. Le compostage des matières fécales et urines se fait directement dans la chambre de compostage située en dessous de la cabine. Les odeurs sont évacuées depuis la cabine vers l'extérieur en passant par la chambre de compostage, évitant ainsi les remontées d'odeurs dans la cabine. Ce système de ventilation est alimenté par une petite panneau solaire situé sur le toit.
Coût : la cabine a coûté 10 000 euros TTC. Ce prix inclut l'accompagnement du projet par Pierre & Terre (dossier de déclaration préalable avec pièces graphiques, coordination et accompagnement du projet et du chantier...), les équipements (toilette, urinoir, lavabo...), les matériaux de construction (bois...) et la main d'œuvre (terrassement, charpente...).

► NETTOYAGE ET ENTRETIEN TECHNIQUE
De part le diamètre d'évacuation plus important, les salissures sur les parois sont évitées et l'entretien usuel est particulièrement léger comparé à des toilettes à eau. La lunette et les abords se nettoient comme pour les toilettes à eau et les odeurs étant gérées par le système de ventilation, l'ajout de matière carbonée (sciure) n'est pas nécessaire.

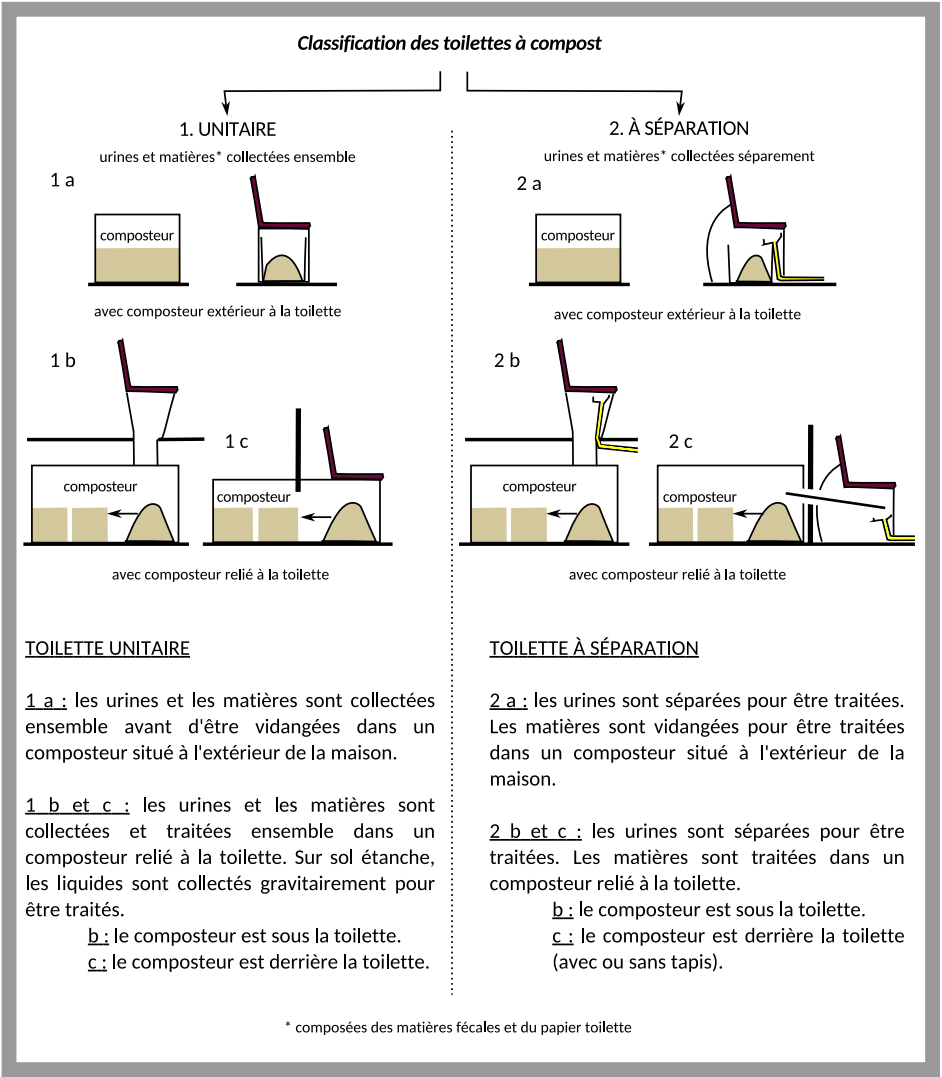
► TRAITEMENT DES RÉSIDUS
Les résidus en provenance de la toilette et de l'urinoir sont compostés dans la chambre de compostage conçue à même le sol. Un entretien ponctuel est nécessaire (environ tous les 1000 passages) afin de veiller au bon déroulement du processus de compostage (vérification du niveau d'humidité, enlèvement des objets non biodégradables, gestion du cône, ajout de matière carbonée...etc). La vidange de la chambre de compostage se fait tous les 600000 passages environ, les matières extraites correspondent à un compost sous forme de terreau.

Photos : cabine vue de l'extérieur (1), cabine vue de l'intérieur (2), chambre de compostage vue de l'extérieur avec portes d'accès pour en faciliter l'entretien (3), coupe Nord/Sud et plan intérieur de la cabine (4).

Écocentre **PIERRE & TERRE** Route de Saint-Mont
32400 Riscle
05 62 69 89 28
www.pierreetterre.org

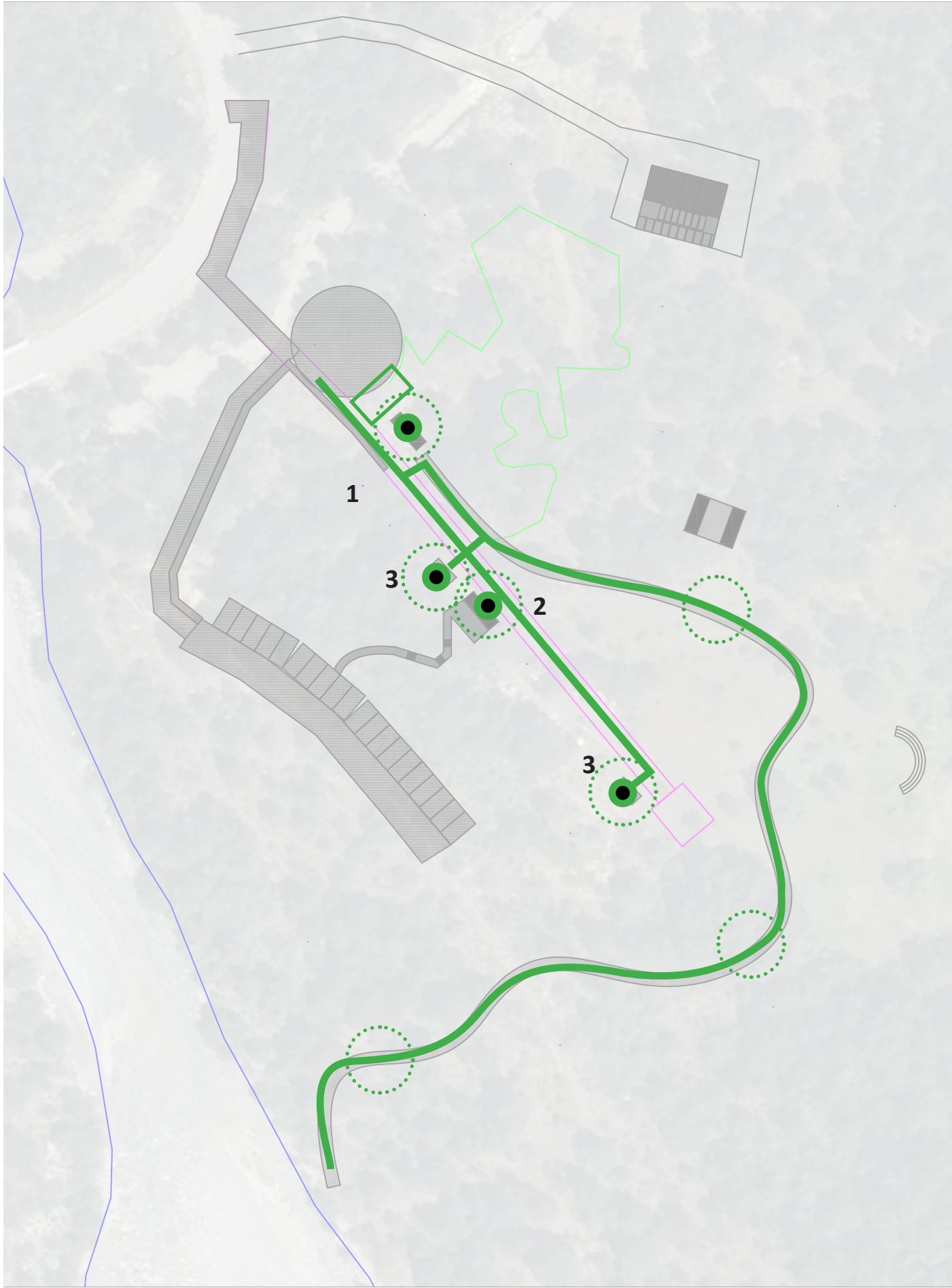


CLASSIFICATION DES TOILETTES À COMPOST



RAE RÉSEAU DE L'ASSAINISSEMENT ÉCOLOGIQUE

Écocentre **PIERRE & TERRE**



ERP catégorie 1, classe PA

Les règles d'accessibilité s'appliquent strictement aux ERP neufs, qui doivent intégrer les normes d'accessibilité dès leur construction.

Les éléments suivants seront accessibles :

- Stationnement des véhicules - prévoir des stationnement proche de l'accueil
- Cheminements extérieurs - Depuis le véhicule jusqu'à l'entrée, puis dans tout le parc.
- Revêtements de sol et parois - circulation extérieure et équipement du parc
- Conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments - bornes d'accueil et locaux si accessibles
- Circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments - non concerné
- Locaux sanitaires ouverts au public
- Portes, sas intérieurs et sorties - non concerné

Installation d'équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers)

- 1 Accueil : borne PMR, cheminement accessible. Signalétique et informations accessibles. Extérieur uniquement. Intérieur non accessible au public.
- 2 Restauration : comptoir PMR, tables et chaises adaptés. Revêtement de sol accessible. Extérieur uniquement. Intérieur non accessible au public.
- 3 WC secs : accessibilité intérieur et extérieur. Porte, retournement, éclairage.

Emplacement parking PMR

Cheminements

Ils respecteront les normes en vigueur concernant l'accessibilité PMR :

- largeur minimale 120 cm
- pente <5% ; <8% sur 2 m ; <10% sur 0,5 m
- palier de repos minimum 120cmx140cm en haut et en bas de chaque pan incliné
- si pente > 4%, un palier tous les 10 m
- surface ferme stable et non glissante
- contraste visuel et tactile par rapport au sol
- gestion des pentes et évacuation des eaux pour éviter la formation de flaques. Si dévers, <= 2%
- parcours sans obstacles et éclairé, fente et trou < 2 cm
- hauteur de passage libre >220 cm
- mains courantes et revêtements de sols contrastés aux intersections augmentent la sécurité et l'accessibilité

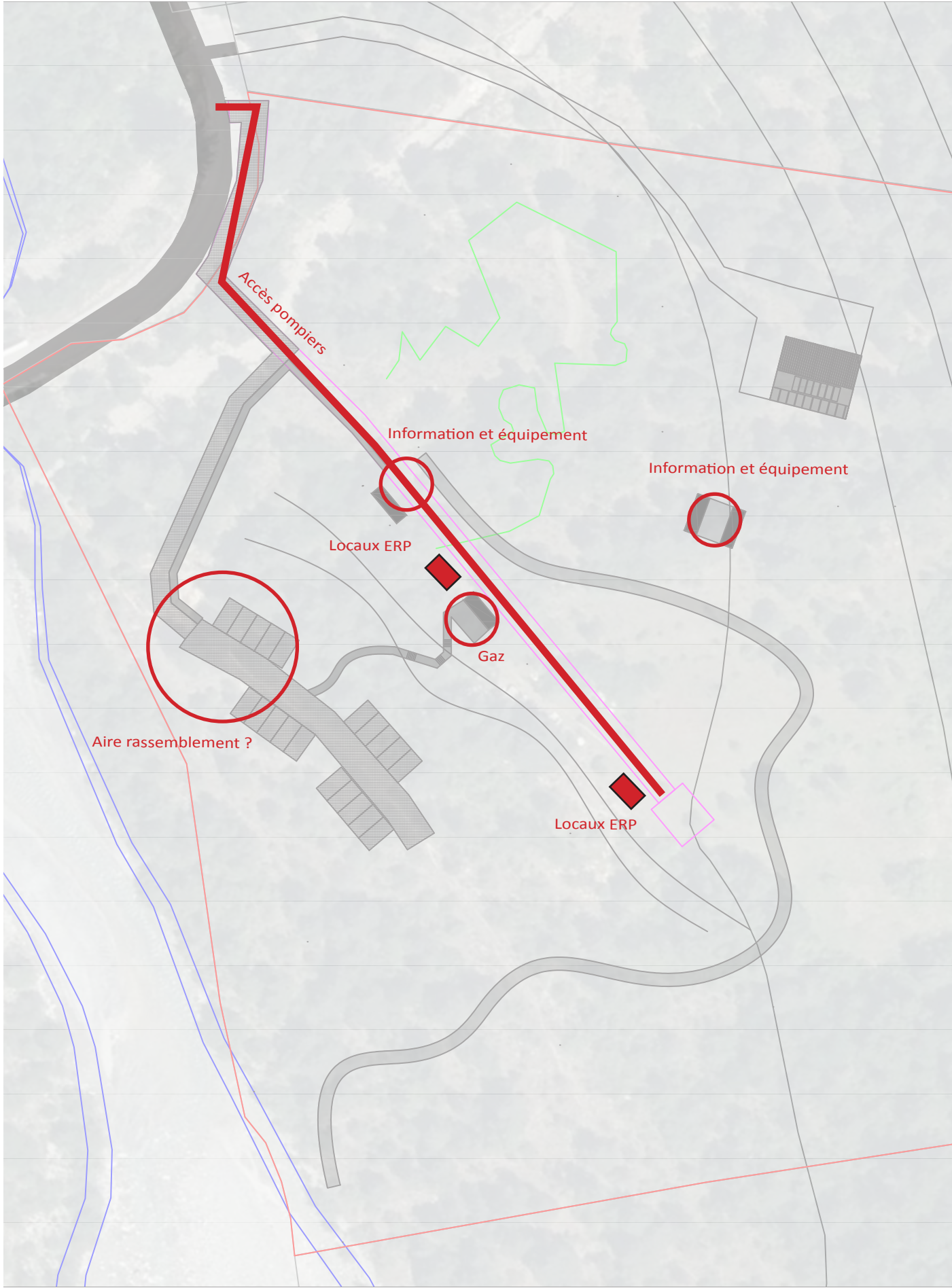
Equipements

- Signalisations claires pour un guidage des handicaps moteur (contraste, marquage au sol, informations essentielles)
- Bande de guidage pour personnes malvoyantes
- Eclairage à detection de mouvement qui ciblent les plans inclinés, espaces de manoeuvre et mains courantes

Parking

Respect des normes pour les places PMR :

- places suffisamment larges, 330 cm recommandé
- allées d'accès de 120 cm minimum
- à proximité de l'entrée



ERP catégorie 1, classe PA

Obligations et exigences Sécurité Incendie ERP

Choix des Matériaux de Construction : Les matériaux utilisés doivent être conformes aux normes de résistance au feu. Il est crucial de choisir des matériaux qui limitent la propagation des flammes et résistent bien à la chaleur. Dans ce cas, seuls les WC secs et les comptoirs sont accessibles au public.

Les matériaux doivent présenter au moins les caractéristiques suivantes :

- Revêtement de sol DFL – s2 ou catégorie M4
- Revêtements latéraux C – s3, d0 ou catégorie M 2
- Produits d’isolation acoustique, thermique ou autre, apparents ou non, en paroi verticale, en plafond ou en toiture A2 – s2, d0 ou catégorie M1
- Revêtement de plafond B – s3, d0 ou catégorie M1
- Éléments de décoration catégorie M1
- Gros mobilier (caisse, bar, comptoir, vestiaires...) catégorie M3

Conception des Voies d’Évacuation : Les issues de secours doivent être clairement indiquées, facilement accessibles, et suffisamment larges pour permettre une évacuation rapide et sécurisée de toutes les personnes présentes.

Installation de Systèmes d’Alarme Incendie : Un système d’alarme incendie efficace et conforme aux normes actuelles doit être installé. Cela inclut des détecteurs de fumée, des alarmes sonores et visuelles, et éventuellement un système de communication interne pour les annonces d’urgence.

A savoir : À partir du 11 septembre 2023, le système d’alerte utilisé par les services d’incendie et de secours a été mis à jour pour intégrer les progrès technologiques des moyens de signalisation, tels que les téléphones mobiles, la Voix sur IP (VoIP). Arrêté du 11 septembre 2023

Systèmes de Lutte contre l’Incendie : Les bâtiments doivent être équipés de systèmes appropriés de lutte contre l’incendie :

- Des extincteurs,
- Des colonnes sèches ou humides,
- Des systèmes de sprinklers automatiques.
- Des moyens de désenfumage manuelles ou automatiques

Conception des Escaliers et Sorties de Secours : non concerné

Zonage et Compartimentage Anti-Incendie : Possiblement concerné. A voir les recommandation SDIS

Accessibilité pour les Services d’Urgence : L’accès au bâtiment doit être conçu pour permettre une intervention rapide et efficace des services de secours et d’incendie.

Signalisation et Éclairage de Sécurité : La signalisation d’évacuation et les éclairages de sécurité doivent être mis en place pour diriger les occupants vers les sorties les plus proches en cas d’urgence.

Formation et Plans d’Évacuation : Des plans d’évacuation clairs doivent être élaborés et affichés. De plus, des formations régulières sur les procédures d’évacuation et la manipulation des équipements de lutte contre l’incendie doivent être organisées pour les occupants.

Équipement : Garantie de fonctionnement sécurisé et fiable pour les ascenseurs et monte-charges, ainsi que pour les installations électriques, de gaz, de chauffage et de ventilation, portes automatiques, extincteurs etc. Ces équipements doivent être vérifiés périodiquement par des techniciens compétents.

Stockage produit dangereux : Il est interdit de stocker, distribuer ou utiliser des produits explosifs ou toxiques, ainsi que des liquides hautement inflammables, sauf si des dispositions spécifiques sont prévues dans le règlement de sécurité.